

marches-securises.fr

PUBLICATION



ÉTABLISSEMENT

Le Foyer Rémois
8 rue Lanson
51100 REIMS

AVIS DE MARCHÉ

SERVICES

DIRECTIVE 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES

Le Foyer Rémois (51), Numéro national d'identification : 33558121100026, 8, rue Lanson, 51100 REIMS, FRANCE. Tél. : +33 326843626. Courriel : jl.zajac@foyer-remois.fr. Code NUTS : FRF23.

Adresse(s) internet :Adresse principale : <http://www.foyer-remois.fr>Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <https://www.marches-securises.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

LE FOYER REMOIS, Numéro national d'identification : 33558121100026 8, rue Lanson, Contact : Jean-Loup ZAJAC, 51100 REIMS, FRANCE. Tél. +33 326843626. Courriel : jl.zajac@foyer-remois.fr. Code NUTS : FRF23. Adresse internet : <http://www.foyer-remois.fr>.

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Par voie électronique à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autre : SA d'HLM

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Logement et développement collectif

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Prestations d'entretien et de nettoyage des parties communes et des garages / Gestion des déchets ménagers et du tri sélectif

II.1.2) Code CPV principal

90910000

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte

Le présent marché a pour objet la réalisation de prestations d'entretien et nettoyage des parties communes des immeubles et des garages, ainsi que la gestion des déchets ménagers et du tri sélectif sur l'ensemble du patrimoine de la SA d'HLM LE FOYER REMOIS

II.1.5) Valeur totale estimée**II.1.6) Informations sur les lots**

Division en lots : Oui

Il est possible de soumettre des offres pour un nombre maximal de lots : 17

Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire : 17

II.2) DESCRIPTION

LOT N° 1

II.2.1) Intitulé : Entretien nettoyage des parties communes / Gestion des déchets ménagers et du tri sélectif - Agence Arago Part A

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

90910000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRF23

II.2.4) Description des prestations

Entretien nettoyage des parties communes / Gestion des déchets ménagers et du tri sélectif de l'agence Arago (Part A)**II.2.5) Critères d'attribution**

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée**II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**

A compter du : 01 mars 2022. Jusqu'au : 28 février 2026.

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Le marché est conclu pour une durée d'un (1) an. Il est renouvelable trois (3) fois un an, soit une durée maximale de quatre (4) ans. La reconduction est tacite. En cas de non-reconduction, le pouvoir adjudicateur doit en avvertir le titulaire avant la date anniversaire du contrat par tout moyen.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer**II.2.10) Variantes**

Des variantes seront prises en considération : Non

II.2.11) Informations sur les options

Options : Oui

Description de ces options :

LE FOYER REMOIS se réserve la possibilité de confier au titulaire du marché, en application de l'article R.2122-7 du Code de la commande publique, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui sont confiées au titre du présent marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence. La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché ou accord-cadre.

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques**II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

II.2.14) Informations complémentaires**LOT N° 2**

II.2.1) Intitulé : Entretien nettoyage des parties communes / Gestion des déchets ménagers et du tri sélectif - Agence Arago Part B

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

90910000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRF23

II.2.4) Description des prestations

Entretien nettoyage des parties communes / Gestion des déchets ménagers et du tri sélectif de l'agence Arago (Part B)

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée**II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**

A compter du : 01 mars 2022. Jusqu'au : 28 février 2026.

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Le marché est conclu pour une durée d'un (1) an. Il est renouvelable trois (3) fois un an, soit une durée maximale de quatre (4) ans. La reconduction est tacite. En cas de non-reconduction, le pouvoir adjudicateur doit en avvertir le titulaire avant la date anniversaire du contrat par tout moyen.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer**II.2.10) Variantes**

Des variantes seront prises en considération : Non

II.2.11) Informations sur les options

Options : Oui

Description de ces options :

LE FOYER REMOIS se réserve la possibilité de confier au titulaire du marché, en application de l'article R.2122-7 du Code de la commande publique, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui sont confiées au titre du présent marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence. La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché ou accord-cadre.

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques**II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

II.2.14) Informations complémentaires

LOT N° 3

II.2.1) Intitulé : Entretien nettoyage des parties communes / Gestion des déchets ménagers et du tri sélectif - Agence Arago Part C

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

90910000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRF23

II.2.4) Description des prestations

Entretien nettoyage des parties communes / Gestion des déchets ménagers et du tri sélectif de l'agence Arago (Part C)

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

A compter du : 01 mars 2022. Jusqu'au : 28 février 2026.

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Le marché est conclu pour une durée d'un (1) an. Il est renouvelable trois (3) fois un an, soit une durée maximale de quatre (4) ans. La reconduction est tacite. En cas de non-reconduction, le pouvoir adjudicateur doit en avvertir le titulaire avant la date anniversaire du contrat par tout moyen.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : Non

II.2.11) Informations sur les options

Options : Oui

Description de ces options :

LE FOYER REMOIS se réserve la possibilité de confier au titulaire du marché, en application de l'article R.2122-7 du Code de la commande publique, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui sont confiées au titre du présent marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence. La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché ou accord-cadre.

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

II.2.14) Informations complémentaires

LOT N° 4

II.2.1) Intitulé : Entretien et nettoyage des garages - Agence Arago

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

90910000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRF23

II.2.4) Description des prestations

Entretien et nettoyage des garages de l'agence Arago

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

A compter du : 01 mars 2022. Jusqu'au : 28 février 2026.

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Le marché est conclu pour une durée d'un (1) an. Il est renouvelable trois (3) fois un an, soit une durée maximale de quatre (4) ans. La reconduction est tacite. En cas de non-reconduction, le pouvoir adjudicateur doit en avvertir le titulaire avant la date anniversaire du contrat par tout moyen.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : Non

II.2.11) Informations sur les options

Options : Oui

Description de ces options :

LE FOYER REMOIS se réserve la possibilité de confier au titulaire du marché, en application de l'article R.2122-7 du Code de la commande publique, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui sont confiées au titre du présent marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence. La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché ou accord-cadre.

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

II.2.14) Informations complémentaires

LOT N° 5

II.2.1) Intitulé : Entretien nettoyage des parties communes / Gestion des déchets ménagers et du tri sélectif - Agence Colbert Part A

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

90910000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRF23

II.2.4) Description des prestations

Entretien nettoyage des parties communes / Gestion des déchets ménagers et du tri sélectif de l'agence Colbert (Part A)

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

A compter du : 01 mars 2022. Jusqu'au : 28 février 2026.

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Le marché est conclu pour une durée d'un (1) an. Il est renouvelable trois (3) fois un an, soit une durée maximale de quatre (4) ans. La reconduction est tacite. En cas de non-reconduction, le pouvoir adjudicateur doit en avertir le titulaire avant la date anniversaire du contrat par tout moyen.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : Non

II.2.11) Informations sur les options

Options : Oui

Description de ces options :

LE FOYER REMOIS se réserve la possibilité de confier au titulaire du marché, en application de l'article R.2122-7 du Code de la commande publique, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui sont confiées au titre du présent marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence. La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché ou accord-cadre.

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

II.2.14) Informations complémentaires

LOT N° 6

II.2.1) Intitulé : Entretien nettoyage des parties communes / Gestion des déchets ménagers et du tri sélectif - Agence Colbert Part B

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

90910000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRF23

II.2.4) Description des prestations

Entretien nettoyage des parties communes / Gestion des déchets ménagers et du tri sélectif de l'agence Colbert (Part B)

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

A compter du : 01 mars 2022. Jusqu'au : 28 février 2026.

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Le marché est conclu pour une durée d'un (1) an. Il est renouvelable trois (3) fois un an, soit une durée maximale de quatre (4) ans. La reconduction est tacite. En cas de non-reconduction, le pouvoir adjudicateur doit en avertir le titulaire avant la date anniversaire du contrat par tout moyen.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

II.2.11) Informations sur les options

Options : Oui

Description de ces options :

LE FOYER REMOIS se réserve la possibilité de confier au titulaire du marché, en application de l'article R.2122-7 du Code de la commande publique, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui sont confiées au titre du présent marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence. La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché ou accord-cadre.

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

II.2.14) Informations complémentaires

LOT N° 7

II.2.1) Intitulé : **Entretien et nettoyage des garages - Agence Colbert**

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

90910000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRF23

II.2.4) Description des prestations

Entretien et nettoyage des garages de l'agence Colbert

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

A compter du : 01 mars 2022. Jusqu'au : 28 février 2026.

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Le marché est conclu pour une durée d'un (1) an. Il est renouvelable trois (3) fois un an, soit une durée maximale de quatre (4) ans. La reconduction est tacite. En cas de non-reconduction, le pouvoir adjudicateur doit en avertir le titulaire avant la date anniversaire du contrat par tout moyen.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

II.2.11) Informations sur les options

Options : Oui

Description de ces options :

LE FOYER REMOIS se réserve la possibilité de confier au titulaire du marché, en application de l'article R.2122-7 du Code de la commande publique, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui sont confiées au titre du présent marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence. La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché ou accord-cadre.

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

II.2.14) Informations complémentaires

LOT N° 8

II.2.1) Intitulé : Entretien nettoyage des parties communes / Gestion des déchets ménagers et du tri sélectif - Agence Europe Part A**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

90910000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRF23

II.2.4) Description des prestations

Entretien nettoyage des parties communes / Gestion des déchets ménagers et du tri sélectif de l'agence Europe (Part A)

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée**II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**

A compter du : 01 mars 2022. Jusqu'au : 28 février 2026.

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Oui**Description des modalités ou du calendrier des reconductions :** Le marché est conclu pour une durée d'un (1) an. Il est renouvelable trois (3) fois un an, soit une durée maximale de quatre (4) ans. La reconduction est tacite. En cas de non-reconduction, le pouvoir adjudicateur doit en avertir le titulaire avant la date anniversaire du contrat par tout moyen.**II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer****II.2.10) Variantes****II.2.11) Informations sur les options****Options : Oui****Description de ces options :**

LE FOYER REMOIS se réserve la possibilité de confier au titulaire du marché, en application de l'article R.2122-7 du Code de la commande publique, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui sont confiées au titre du présent marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence. La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché ou accord-cadre.

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques**II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne****Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non****II.2.14) Informations complémentaires****LOT N° 9****II.2.1) Intitulé :** Entretien nettoyage des parties communes / Gestion des déchets ménagers et du tri sélectif - Agence Europe Part B**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

90910000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRF23

II.2.4) Description des prestations

Entretien nettoyage des parties communes / Gestion des déchets ménagers et du tri sélectif de l'agence Europe (Part B)

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée**II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**

A compter du : 01 mars 2022. Jusqu'au : 28 février 2026.

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Oui**Description des modalités ou du calendrier des reconductions :** Le marché est conclu pour une durée d'un (1) an. Il est renouvelable trois (3) fois un an, soit une durée maximale de quatre (4) ans. La reconduction est tacite. En cas de non-reconduction, le pouvoir adjudicateur doit en avertir le titulaire avant la date anniversaire du contrat par tout moyen.**II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer****II.2.10) Variantes****II.2.11) Informations sur les options****Options : Oui****Description de ces options :**

LE FOYER REMOIS se réserve la possibilité de confier au titulaire du marché, en application de l'article R.2122-7 du Code de la

commande publique, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui sont confiées au titre du présent marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence. La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché ou accord-cadre.

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

II.2.14) Informations complémentaires

LOT N° 10

II.2.1) Intitulé : Entretien nettoyage des parties communes / Gestion des déchets ménagers et du tri sélectif - Agence Europe Part C

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

90910000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRF23

II.2.4) Description des prestations

Entretien nettoyage des parties communes / Gestion des déchets ménagers et du tri sélectif de l'agence Europe (Part C)

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

A compter du : 01 mars 2022. Jusqu'au : 28 février 2026.

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Le marché est conclu pour une durée d'un (1) an. Il est renouvelable trois (3) fois un an, soit une durée maximale de quatre (4) ans. La reconduction est tacite. En cas de non-reconduction, le pouvoir adjudicateur doit en avertir le titulaire avant la date anniversaire du contrat par tout moyen.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : Non

II.2.11) Informations sur les options

Options : Oui

Description de ces options :

LE FOYER REMOIS se réserve la possibilité de confier au titulaire du marché, en application de l'article R.2122-7 du Code de la commande publique, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui sont confiées au titre du présent marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence. La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché ou accord-cadre.

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

II.2.14) Informations complémentaires

LOT N° 11

II.2.1) Intitulé : Entretien et nettoyage des garages - Agence Europe

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

90910000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRF23

II.2.4) Description des prestations

Entretien et nettoyage des garages de l'agence Europe

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

A compter du : 01 mars 2022. Jusqu'au : 28 février 2026.

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Le marché est conclu pour une durée d'un (1) an. Il est renouvelable trois (3) fois un an, soit une durée maximale de quatre (4) ans. La reconduction est tacite. En cas de non-reconduction, le pouvoir adjudicateur doit en avvertir le titulaire avant la date anniversaire du contrat par tout moyen.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

II.2.11) Informations sur les options

Options : Oui

Description de ces options :

LE FOYER REMOIS se réserve la possibilité de confier au titulaire du marché, en application de l'article R.2122-7 du Code de la commande publique, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui sont confiées au titre du présent marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence. La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché ou accord-cadre.

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

II.2.14) Informations complémentaires

LOT N° 12

II.2.1) Intitulé : Entretien nettoyage des parties communes / Gestion des déchets ménagers et du tri sélectif - Agence Marchandean Part A

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

90910000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRF23

II.2.4) Description des prestations

Entretien nettoyage des parties communes / Gestion des déchets ménagers et du tri sélectif de l'agence Marchandean (Part A)

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

A compter du : 01 mars 2022. Jusqu'au : 28 février 2026.

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Le marché est conclu pour une durée d'un (1) an. Il est renouvelable trois (3) fois un an, soit une durée maximale de quatre (4) ans. La reconduction est tacite. En cas de non-reconduction, le pouvoir adjudicateur doit en avvertir le titulaire avant la date anniversaire du contrat par tout moyen.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

II.2.11) Informations sur les options

Options : Oui

Description de ces options :

LE FOYER REMOIS se réserve la possibilité de confier au titulaire du marché, en application de l'article R.2122-7 du Code de la commande publique, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui sont confiées au titre du présent marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence. La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché ou accord-cadre.

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

II.2.14) Informations complémentaires

LOT N° 13

II.2.1) Intitulé : Entretien nettoyage des parties communes / Gestion des déchets ménagers et du tri sélectif - Agence Marchandean Part B

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

90910000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRF23

II.2.4) Description des prestations

Entretien nettoyage des parties communes / Gestion des déchets ménagers et du tri sélectif de l'agence Marchandeanu (Part B)**II.2.5) Critères d'attribution**

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée**II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**

A compter du : 01 mars 2022. Jusqu'au : 28 février 2026.

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Le marché est conclu pour une durée d'un (1) an. Il est renouvelable trois (3) fois un an, soit une durée maximale de quatre (4) ans. La reconduction est tacite. En cas de non-reconduction, le pouvoir adjudicateur doit en avertir le titulaire avant la date anniversaire du contrat par tout moyen.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer**II.2.10) Variantes****II.2.11) Informations sur les options****Options : Oui****Description de ces options :**

LE FOYER REMOIS se réserve la possibilité de confier au titulaire du marché, en application de l'article R.2122-7 du Code de la commande publique, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui sont confiées au titre du présent marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence. La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché ou accord-cadre.

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques**II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

II.2.14) Informations complémentaires**LOT N° 14****II.2.1) Intitulé :** Entretien et nettoyage des garages - Agence Marchandeanu**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

90910000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRF23

II.2.4) Description des prestations

Entretien et nettoyage des garages de l'agence Marchandeanu

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée**II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**

A compter du : 01 mars 2022. Jusqu'au : 28 février 2026.

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Le marché est conclu pour une durée d'un (1) an. Il est renouvelable trois (3) fois un an, soit une durée maximale de quatre (4) ans. La reconduction est tacite. En cas de non-reconduction, le pouvoir adjudicateur doit en avertir le titulaire avant la date anniversaire du contrat par tout moyen.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer**II.2.10) Variantes****II.2.11) Informations sur les options****Options : Oui****Description de ces options :**

LE FOYER REMOIS se réserve la possibilité de confier au titulaire du marché, en application de l'article R.2122-7 du Code de la commande publique, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui sont confiées au titre du présent marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence. La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché ou accord-cadre.

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques**II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

II.2.14) Informations complémentaires

LOT N° 15

II.2.1) Intitulé : Entretien nettoyage des parties communes / Gestion des déchets ménagers et du tri sélectif - Agence Epernay et Château-Thierry

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

90910000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRF23

II.2.4) Description des prestations

Entretien nettoyage des parties communes / Gestion des déchets ménagers et du tri sélectif de l'agence Epernay et Château-Thierry

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

A compter du : 01 mars 2022. Jusqu'au : 28 février 2026.

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Le marché est conclu pour une durée d'un (1) an. Il est renouvelable trois (3) fois un an, soit une durée maximale de quatre (4) ans. La reconduction est tacite. En cas de non-reconduction, le pouvoir adjudicateur doit en avertir le titulaire avant la date anniversaire du contrat par tout moyen.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : Non

II.2.11) Informations sur les options

Options : Oui

Description de ces options :

LE FOYER REMOIS se réserve la possibilité de confier au titulaire du marché, en application de l'article R.2122-7 du Code de la commande publique, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui sont confiées au titre du présent marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence. La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché ou accord-cadre.

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

II.2.14) Informations complémentaires

LOT N° 16

II.2.1) Intitulé : Entretien et nettoyage des garages - Agence Epernay et Château-Thierry

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

90910000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRF23

II.2.4) Description des prestations

Entretien et nettoyage des garages de l'agence Epernay et Château-Thierry

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

A compter du : 01 mars 2022. Jusqu'au : 28 février 2026.

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Le marché est conclu pour une durée d'un (1) an. Il est renouvelable trois (3) fois un an, soit une durée maximale de quatre (4) ans. La reconduction est tacite. En cas de non-reconduction, le pouvoir adjudicateur doit en avertir le titulaire avant la date anniversaire du contrat par tout moyen.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

II.2.11) Informations sur les options

Options : Oui

Description de ces options :

LE FOYER REMOIS se réserve la possibilité de confier au titulaire du marché, en application de l'article R.2122-7 du Code de la commande publique, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui sont confiées au titre du présent marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence. La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché ou accord-cadre.

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques**II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : **Non**

II.2.14) Informations complémentaires**LOT N° 17**

II.2.1) Intitulé : Entretien nettoyage des parties communes / Gestion des déchets ménagers et du tri sélectif - Agence Seine-et-Marne

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

90910000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR102

II.2.4) Description des prestations

Entretien nettoyage des parties communes / Gestion des déchets ménagers et du tri sélectif de l'agence Seine-et-Marne

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée**II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**

A compter du : 01 mars 2022. Jusqu'au : 28 février 2026.

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : **Oui**

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Le marché est conclu pour une durée d'un (1) an. Il est renouvelable trois (3) fois un an, soit une durée maximale de quatre (4) ans. La reconduction est tacite. En cas de non-reconduction, le pouvoir adjudicateur doit en avertir le titulaire avant la date anniversaire du contrat par tout moyen.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer**II.2.10) Variantes****II.2.11) Informations sur les options**

Options : **Oui**

Description de ces options :

LE FOYER REMOIS se réserve la possibilité de confier au titulaire du marché, en application de l'article R.2122-7 du Code de la commande publique, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui sont confiées au titre du présent marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence. La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché ou accord-cadre.

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques**II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : **Non**

II.2.14) Informations complémentaires**Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique****III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION****III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession****III.1.2) Capacité économique et financière**

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

III.1.5) Informations sur les marchés réservés

Marché réservé : **Non**

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Informations relatives à la profession**III.2.2) Conditions particulières d'exécution****III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché****III.2.4) Marché éligible au MPS**

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non

Section IV : Procédure**IV.1) DESCRIPTION****IV.1.1) Type de procédure**

Procédure ouverte

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique**IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue****IV.1.5) Information sur la négociation****IV.1.6) Enchère électronique**

Une enchère électronique sera effectuée : Non

IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui**IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF****IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure****IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :**

Mardi 16 novembre 2021 - 12:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés**IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation**

français.

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en mois : 4 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres

Date : jeudi 18 novembre 2021 - 14:00

Section VI : Renseignements complémentaires**VI.1) RENOUELEMENT**

Il s'agit d'un marché renouvelable : Oui

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

Second semestre 2025

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES**VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

- Visite sur sites obligatoire selon les modalités fixées au règlement de consultation.
- Le dossier de consultation des entreprises (DCE), dématérialisé, est téléchargeable sur la plateforme <https://www.marches-securises.fr>.
- Les candidats transmettent par voie électronique leur candidature et leur offre, via la plateforme <https://www.marches-securises.fr>. Tout pli papier sera refusé.
- Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : FR-21-56.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS**VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal judiciaire de Lille 13, avenue du Peuple Belge , 59000 LILLE FRANCE.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation**VI.4.3) Introduction des recours**

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

Tribunal judiciaire de Lille 13, avenue du Peuple Belge , 59000 LILLE FRANCE.

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

06 octobre 2021